

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 3

18/01/2019 au 25/01/2019

I. Affaires publiques

A. Gouvernement

[Habitat indigne : la lutte contre les marchands de sommeil renforcée – Ministère de la Cohésion des territoires – 21/01/2019](#)

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité du Gouvernement. À ce titre, Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la Justice et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, se sont rendus à Pierrefitte-sur-Seine afin d'annoncer un plan de sanctions efficaces contre les marchands de sommeil.

Ce 21 janvier, les ministres ont ainsi signé la circulaire relative au renforcement et à la coordination de la lutte contre l'habitat indigne. Cette dernière est adressée aux préfets et parquets pour désigner un magistrat référent afin de renforcer et coordonner les procédures administratives au sein des pôles de lutte contre l'habitat indigne. Ces pôles devront établir, avant le 30 avril 2019, des plans départementaux qui vont fixer des objectifs chiffrés annuels en matière de lutte contre l'habitat indigne.

En Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, l'Essonne, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Nord, des groupes locaux de traitement de la délinquance dédiés à la lutte contre l'habitat indigne (GLTED-LHI) vont être mis en place de manière prioritaire pour ces six territoires, parmi les plus exposés à cette problématique.

Quand on parle de marchands de sommeil, on pointe du doigt les propriétaires qui exploitent la détresse de publics très fragilisés, soit des personnes avec très peu de revenus, ou en situation illégale sur le territoire français. Cette exploitation se traduit par la location de logements indignes à des prix très élevés (en toute connaissance de cause).

Impulsé par la loi ELAN, le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne passe aussi par des mesures de simplification des procédures de redressement des copropriétés dégradées et des sanctions lourdes contre les marchands de sommeil :

- présomption de revenus tirés des activités frauduleuses ;
- confiscation systématique de leurs biens et indemnités d'expropriation ;
- impossibilité d'acquérir de nouveaux biens pendant 10 ans au lieu de 5 ans auparavant, notamment aux enchères ;
- obligation pour les syndicats ou les agences immobilières de les dénoncer.

[En + : « L'habitat indigne est un fléau qui tue, compromet la santé et la scolarité des enfants » - Le Monde – 21 janvier](#)

Les ministres Nicole Belloubet et Julien Denormandie annoncent un plan pour mieux sanctionner les marchands de sommeil.

B. Sénat

[Habitat insalubre: proposition de loi \(LR\) au Sénat – Le Figaro – 24/01/2019](#)

Le Sénat examinera le 5 mars une proposition de loi du sénateur des Bouches-du-Rhône Bruno Gilles (Les Républicains) pour "améliorer la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux", quatre mois

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 3

après l'effondrement de deux immeubles marseillais qui a tué 8 personnes. Candidat déclaré à la mairie de Marseille en 2020, Bruno Gilles en avait appelé à l'Etat, en novembre dernier, pour mettre en place un "plan Marshall" sur le problème de l'habitat indigne.

L'effondrement du 5 novembre en plein centre de Marseille "a mis en lumière, sur le plan national, 450.000 habitats indignes ou insalubres recensés", souligne Bruno Gilles dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi. Le texte, qui sera examiné en séance publique, décline trois axes d'action. Le premier "consiste à renforcer les capacités de contrôle et d'intervention" des collectivités territoriales "en matière de logements insalubres ou dangereux".

Il prévoit notamment, dans les zones d'habitat dégradé, de soumettre à autorisation préalable "toutes les opérations tendant à diviser un logement en plusieurs logements". Il vise également à "simplifier" l'expropriation en raison de l'insalubrité ou de la dangerosité des immeubles et il durcit les conditions de délivrance du "permis de louer". Un deuxième axe consiste à "accélérer les réponses aux situations d'insalubrité et de dangerosité des immeubles". La durée maximale d'habitation d'un immeuble déclaré "irréremédiablement insalubre" serait ainsi ramenée d'un an à trois mois.

Un dernier chapitre prévoit de "renforcer l'efficacité des sanctions contre les marchands de sommeil". Mille quatre cents personnes restent encore à reloger à Marseille sur les quelque 2.000 touchées par les évacuations d'immeubles insalubres ou dangereux à travers la ville après le drame de la rue d'Aubagne le 5 novembre.

II. Médias

A. Affaires publiques

[Habitat indigne : la Touraine aux antipodes du cas marseillais – La Nouvelle République – 21/01/2019](#)

L'effondrement de deux bâtiments à Marseille, début novembre, a propulsé la question de l'habitat indigne au cœur du débat. Le point en Indre-et-Loire.

Les images des dégâts causés par deux immeubles effondrés en plein cœur de Marseille, début novembre, ont suscité l'émoi. Et remis la problématique de l'habitat indigne au centre des interrogations. Un sujet qui fait l'objet d'une attention particulière en Touraine, même si « nous avons un département dont les statistiques ne sont absolument pas comparables à la situation dans le Sud-Est ou dans le Nord », fait remarquer Damien Lamotte, directeur départemental des territoires.

En Indre-et-Loire, un peu moins de quatre logements sur cent seraient « potentiellement » indignes. Comprendre : impropres à l'habitation ou présentant des risques pour la population. L'équivalent de 9.000 résidences, « forcément surévalué », font savoir les services de l'État.

Rien à voir donc avec Marseille et ses 13 % recensés pour le seul centre-ville. Au fil des repérages et des signalements en Touraine, il ressort que, dans la majorité des cas, les agents sont confrontés « davantage à de l'indécence et des problèmes de confort ». Des situations faites de problèmes d'isolation ou de chauffage défaillant qui exigent des améliorations de l'habitat. Mais pas une évacuation, telle que l'imposerait un arrêté de péril.

« La somme des points de décence aboutit à l'indécence », alerte toutefois Frédéric Faure, responsable de l'unité Agence nationale de l'habitat-Habitat indigne au sein de la DDT.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 3

[Ces notables qui louent des logements insalubres – Le Monde – 21/01/2019](#)

Les municipalités comme les juges le savent : parmi les « marchands de sommeil », ces propriétaires sans scrupule qui louent très cher des logements insalubres, parfois sans bail, à des personnes précaires et vulnérables, il y a de nombreux notables apparemment bien sous tous rapports. Pour les débusquer, le gouvernement a lancé, lundi 21 janvier, son plan d'attaque.

En 2016, selon les derniers chiffres connus, les juges ont condamné 157 propriétaires à des peines de prison et/ou des amendes parfois très lourdes assorties de mesures complémentaires comme la confiscation du bien ou l'interdiction d'acheter un logement.

« On observe toutes sortes de profils socioprofessionnels, observe Nancy Bouché, ancienne haut fonctionnaire, aujourd'hui consultante spécialiste du droit. Il y a des rentiers, des personnes du bâtiment, promoteurs, entrepreneurs, marchands de biens, agents immobiliers, mais aussi des notaires, des avocats, des médecins, des hommes d'affaires, des professeurs d'universités et même des élus ou leurs conjoints. »

Ainsi, le 9 janvier, un chirurgien à la retraite, Helmi Boutros, âgé de 66 ans, a été condamné en première instance par le tribunal de Bobigny à trois ans de prison avec sursis et 150 000 euros d'amende. Dans son ancienne clinique des Fauvettes, à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), découpée depuis 2013 en de multiples petits appartements de 13 à 30 mètres carrés et déclarés inhabitables en 2017, il a hébergé une quarantaine de familles. Ce commerce lui procurait quelque 120 000 euros de revenus annuels. Contacté, son avocat, Me Olivier Baulac, n'a pas souhaité répondre à nos questions.

[Jean-Jacques Bolzan, adjoint au maire de Toulouse : «1145 dossiers traités pour insalubrité en 2017» - La Dépêche – 22/01/2019](#)

Quand un syndic, un locataire, nous signale un problème, cela peut aller des moisissures à une simple tache d'eau au plafond, en passant par l'absence de sanitaires, d'eau courante ou d'électricité, un agent du service se déplace sur place pour inspection, il rend un rapport qui est transmis au propriétaire. J'ai simplifié les procédures à mon arrivée il y a quatre ans : il y a une incitation au propriétaire à faire des travaux, puis une mise en demeure s'il n'obtempère pas, et transmission au procureur s'il persiste à ne rien faire. Si l'habitat s'est dégradé, cela peut partir directement chez le préfet qui peut décider des travaux d'office (il y en a eu 13 en 2017, concernant 12 logements NDLR).

Combien de dossiers sont traités par vos services pour insalubrité en une année ?

Il y a eu 1 145 dossiers traités pour insalubrité dans des logements par les services municipaux en 2017 et 173 pour les parties communes dans les immeubles, la même année. Cela a donné lieu à trois arrêtés préfectoraux d'interdiction d'habiter pour trois logements en 2017 et 25 arrêtés préfectoraux d'urgence (11 pour danger électrique, 10 dits Diogène pour des pathologies d'habitant ne jetant rien dans leur logement et vivant au milieu de débris, 3 pour absence de système de chauffage, 1 pour absence d'eau courante).

[Cas de salmonelloses sur des nourrissons : le lait infantile Modilac rappelé – Midi Libre – 24/01/2019](#)

Toute une gamme de produits de nutrition infantile est rappelée par l'entreprise fabricante Sodilac. En cause, un excès de cas de salmonelloses à *Salmonella poona* chez des nourrissons de moins de 2 ans. Un numéro vert est à disposition des parents.

"Un excès de cas de salmonelloses à *Salmonella poona* chez des nourrissons de moins de 2 ans a été constaté via le dispositif français de veille sanitaire", indique la DGCCRF. Au total, "4 nourrissons ayant été infectés par une même souche de cette salmonelle" ont été recensés. "Tous avaient consommé

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 3

quelques jours avant la survenue des symptômes des produits de nutrition infantile à base de protéines de riz de marque Modilac, fabriqués dans une usine implantée en Espagne."

B. Nuisibles

[Le Larzac se prépare à la pyrale – Midi Libre – 21/01/2019](#)

Avant la sortie d'hivernage des chenilles de la pyrale du buis, les habitants ont fait le point sur les traitements.

Dans la liste des indésirables des beaux jours, elle pourrait bientôt devenir aussi célèbre que les moustiques. La pyrale du buis, qui s'étend chaque année un peu plus sur le territoire français, fait désormais trembler les buisseries...

[Pas de morte-saison pour la chasse au ragondin – Ouest France – 22/01/2019](#)

L'animal prolifère dans le marais et le Brivet. Le Syndicat du bassin-versant encourage sa régulation. Les chasseurs qui l'ont toujours tiré et le piègent toute l'année sont de la partie.

Patrick Helbert, plus de 30 ans de chasse à son actif, en connaît un rayon sur le ragondin, ses habitudes. Et ses nuisances. Chasseur piégeur à Saint-Malo-de-Guersac, le président de la société locale et président des chasseurs de Brière est convaincu de longue...

[Frelons asiatiques : 1 027 nids détruits en 2018 dans le pays bigouden – Ouest France – 22/01/2019](#)

Pour des raisons indéterminées, le nombre de nids de frelons asiatiques ayant été détruits dans le territoire bigouden est en hausse.

Les prestataires spécialisés dans la destruction des nids de frelons asiatiques n'ont pas chômé, l'année dernière, dans le Pays bigouden.

Côté Haut-Pays bigouden, de 287 interventions en 2017, le nombre est passé à 406 en 2018.

Même constat en Pays bigouden sud, avec une progression allant de 422 destructions en 2017 à 621 en 2018.

[Marseille : la maternelle la Cabucelle encore traitée contre les punaises de lit – La Marseillaise – 23/01/2019](#)

La maternelle la Cabucelle dans le 15e arrondissement de Marseille a connu, lundi 22 janvier, une nouvelle action de détection de punaises de lit qui s'est avérée positive. L'école est restée fermée toute la journée pour la désinfection. Elle a réouvert ses portes mardi.

L'opération a débuté à 8h lundi, à l'école maternelle la Cabucelle. Une action de détection de punaises de lits a, une nouvelle fois, été effectuée dans la petite école, restée fermée toute la journée.

Le verdict n'est pas joyeux. « Il reste bien des punaises dans l'école », affirme Carine Ouerfelli maman et déléguée des parents d'élèves. Apparues au début du mois de décembre, les punaises de lit ont fait le grand malheur du corps enseignant, des enfants et des parents. Malgré deux traitements de l'école, il semble que les petites bêtes soient plus coriaces que ce qu'il n'y paraît. « C'est la troisième fois que l'on demande l'intervention des chiens renifleurs et de la société de désinsectisation. Mais des pièces sont encore envahies », continue la maman. Parmi les dégâts occasionnés par la voracité de ces insectes, les tapis de la salle de motricité, un dortoir toujours infecté et deux salles de classe qui étaient jusqu'à présent épargnées. D'autres pièces traitées lors des précédentes interventions sont désormais exemptes de bestioles.

[Frelon asiatique, l'urgence à trouver une solution – La Dépêche – 23/01/2019](#)

Une réunion consacrée au frelon asiatique s'est tenue en fin de semaine dernière à Boissor à l'initiative du préfet du Lot Jérôme Filippini. Pour le préfet, il est nécessaire de faire le point de façon régulière

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 3

avec toutes les personnes impliquées dans ce sujet dans le Lot, afin de trouver une solution pour pérenniser nos colonies d'abeilles.

Stéphanie Merlin de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) a présenté la législation sur le frelon asiatique, et Irène Delmont du FRGDS régional (Fédération régionale des groupements de défense sanitaire) pour le frelon en Occitanie, a présenté la situation dans les treize départements.

[Un chasseur de punaises de lit recherché pour certains logements de Cherbourg-en-Cotentin – Actu.fr – 23/01/2019](#)

Le bailleur social Presqu'île Habitat lance un appel d'offres pour la détection et le traitement des punaises de lit dans son parc immobilier.

Presqu'île Habitat vient de lancer un appel d'offres pour le marché de détection et traitement des punaises de lit dans son parc immobilier. Les entreprises devront répondre avant le 4 février.

Ce problème de présence de punaises de lit, de cafards ou de rats n'est pas nouveau. Et il ne concerne pas que Cherbourg, loin de là. Selon Daniel Lereculey, le président du bailleur social : « *C'est un problème mondial, accentué dans une société où les gens voyagent et se déplacent beaucoup. Inconsciemment, ils en ramènent chez eux.* »

[Des collégiens des Yvelines trouvent des insectes dans leur plat à la cantine – Gentside – 24/01/2019](#)

Tous les collégiens des Yvelines ou presque se plaignent de leurs nouveaux menus à la cantine. Cela ne s'est pas amélioré après la découverte d'insectes dans un plat de lentilles...

La fronde est lancée depuis le début de l'année 2019. Elle correspond avec le changement de prestataire pour les repas des cantines des collèges du département des Yvelines. Les menus de la société Sodexo ne plaisent pas aux enfants.

Pire, des insectes ont même été retrouvés dans un plat de lentilles, selon un collégien qui s'est expliqué à BFMTV. Mais c'est la qualité générale des produits qui est pointée du doigt, comme le révèle le collégien Émile : "Ce que j'ai mangé hier, c'était une purée gratinée au fromage. Le fromage, on avait une impression de plastique et la purée... on ne mangeait pas de la pomme de terre. J'ai eu des retours d'amis, ils retournaient l'assiette et la purée restait collée à leur assiette".

Les parents également sont en colère. Ils encouragent leurs enfants, qui ont lancé une pétition, qui a déjà récolté près de 400 signatures. "Les élèves se sont mobilisés et ils ont récolté 400 signatures déjà, c'est venu de leur propre initiative", indique un parent d'élève de Maule.